



**SAINT
PALAIS
SUR-MER**

**PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'ACCUEIL DE
LOISIRS EXTRASCOLAIRE
DE LA VILLE DE
SAINT PALAIS SUR MER**

2019-2020



Organisateur : Monsieur Le Maire, Claude Baudin

Ville de Saint-Palais-sur-Mer
Hôtel de Ville
1 Avenue de Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer
Tel : 05.46.23.56.56

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Lieu de l'accueil : Groupe Scolaire Lucien Robin
73 Avenue Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer
Tel : 06.27.40.74.72

Numéro d'habilitation : **0170232CL000217**

Les responsables : Directrice de l'accueil, Valérie PASQUET, titulaire BEATEP
Directrice adjointe de l'accueil, Gwenaëlle Caton, BAFD en cours

Capacité d'accueil : 80 places

Public accueilli : les enfants de 3 à 13 ans, en priorité ceux de l'école et, selon les possibilités d'accueil, d'abord les autres enfants saint-palaisiens puis ceux extérieurs à la commune.

Période d'accueil : L'accueil est organisé de 8h à 18h30, pendant chaque période de vacances durant l'année scolaire 2019-2020, sauf durant les vacances de Noël.



Descriptif de l'accueil :

- un hall d'entrée avec porte-manteaux
- une salle de motricité, servant d'accueil et de lieu d'activités, de salle pour le goûter en cas de pluie
- une bibliothèque
- des sanitaires adaptés aux enfants
- un réfectoire
- un dortoir
- une salle de pause pour les animateurs
- bureau de la direction
- des salles d'activités aménagées pour chaque tranche d'âge selon les besoins
- la cour de l'école, avec un tobogan, des structures en bois, une plate-forme goudronnée avec des cages de but, des tables de ping-pong, un panier de basket
- le gymnase de la commune
- le parc de la commune
- la médiathèque
- la plage
- la maison Saint Palais Djeun's, équipée d'une grande salle d'activité, d'un WC handicapé, d'un WC avec lave-main, d'une salle d'eau, d'une cuisine, d'un local de rangement et divers placards de rangement, dédiée aux 8-13 ans



Tarifs :

1. Habitants saint-palaisiens

code tarifaire	LC1	LC2	LC3	LCX
quotient familial Caf ou MSA	de 0 à 550	de 551 à 760	supérieur à 760*	non allocataire
demi-journée (sans repas)	2,50 €	3,50 €	4,50 €	8,00 €
repas	3,00 €			3,00 €
journée (avec repas)	7,00 €	9,50 €	12,00 €	18,00 €
journée (avec repas) +sortie/activité excep.	9,00 €	12,00 €	15,00 €	22,00 €
pénalité de retard	2,50 €			2,50 €

*ou sans justificatif Caf / MSA

2. Habitants hors commune

code tarifaire	LH1	LH2	LH3	LHX
quotient familial Caf ou MSA	de 0 à 550	de 551 à 760	supérieur à 760*	non allocataire
demi-journée (sans repas)	3,00 €	4,20 €	5,40 €	9,60 €
repas	3,60 €			3,60 €
journée (avec repas)	8,40 €	11,40 €	14,40 €	21,60 €
journée (avec repas) +sortie/activité excep.	10,80 €	14,40 €	18,00 €	26,40 €
pénalité de retard	3,00 €			3,00 €

*ou sans justificatif Caf / MSA



Les moyens :

L'équipe : l'accueil fonctionne de la façon suivante :

- Durant les petites vacances scolaires : une directrice ou une directrice adjointe stagiaire, BAFD en cours, de 2 à 4 animateurs diplômés, dont une Assistante Sanitaire.
- Durant les vacances estivales : une directrice ou directrice stagiaire, la commune emploie des animateurs contractuels (CEE) pour composer le reste de l'équipe. L'accueil de loisirs fait également appel à des prestataires extérieurs dans le cadre de mini-stages, sportifs ou artistiques : stages équitation, stages ultimate, stages char à voile, stages poterie...
- Quelle que soit la période, l'entretien des locaux est assuré par un agent technique. Les repas sont commandés auprès d'un prestataire. La liaison froide et l'organisation des repas sont gérées par un agent technique.

Le financement : l'accueil de loisirs est financé par la ville Saint Palais sur Mer qui perçoit des subventions de la CAF (PSO + CEJ) et de la CARA.

Les moyens pédagogiques : du matériel pédagogique divers, nécessaire aux activités prévues par les animateurs, est à disposition dans une salle prévue à cet effet. Du matériel pour les temps libres est également à disposition. Les enfants peuvent également profiter de jeux de société, divers jouets selon les tranches d'âges. L'accueil bénéficie également d'un dortoir et d'une bibliothèque. Les structures extérieures sont à la disposition des enfants sur les temps libres. Les repas seront pris au réfectoire.

Modalités de transports : la commune dispose de 2 minibus, que l'équipe peut utiliser pour de courts trajets. La sortie à la journée de fin de séjour se fera en bus, mis en place par des prestataires de service. Les déplacements à la plage, au parc communal, au gymnase, ou au marché dans le cadre de temps d'activité, se feront à pieds.



Les objectifs :

La finalité des actions organisées par la ville de Saint-Palais-sur-Mer, et notamment de l'accueil de loisirs sans hébergement, est « d'être un espace d'éducation où se développent des temps de loisirs collectifs, en lien avec la famille, l'école et les autres lieux de vie de l'enfant et du jeune. Il favorise la relation avec les autres professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, dans un esprit de prévention ». (Charte de la qualité des CLSH, septembre 2003).

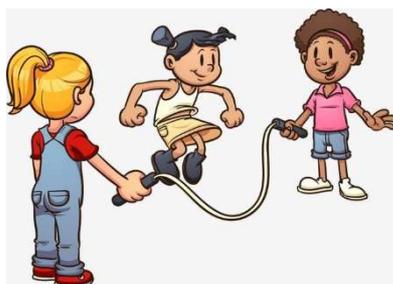
L'accueil de loisirs veillera à favoriser le vivre ensemble, afin de développer l'autonomie et l'entraide. Ceci permettra à chacun de découvrir et d'approfondir ses capacités personnelles, sans se soucier des différences, afin que chacun puisse s'épanouir dans le groupe.

Valeurs éducatives	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Socialisation	<ul style="list-style-type: none">• Développer le vivre ensemble• Favoriser la participation dans la vie du centre	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la vie de groupe• Développer la coopération• Mettre en place des affichages• Instaurer des règles de vie communes
Autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'entraide• Favoriser l'autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des activités communes• Mettre en place un système de parrainage• Se repérer dans l'espace et dans le temps• Amener l'enfant à faire seul ses activités
Epanouissement	<ul style="list-style-type: none">• Permettre de participer à des activités variées	<ul style="list-style-type: none">• Proposer des activités culturelles, artistiques, créatives, sportives• Proposer des activités adaptées aux temps calme



Journée type :

Tranche horaire	Activité	Répartition des animateurs
8h à 9h30	Accueil échelonné, temps libre : jeux de société, dessins, jeux calmes	1 animateur au pointage 1 animateur accueille les enfants 1 animateur propose des jeux ou activités calmes, les autres arrivent de manière échelonnée
9h30 à 9h45	Rassemblement, appel, présentation de la journée et du menu, répartition par tranche d'âge ou selon les activités prévues	Présents auprès des enfants
09h45 à 11h45	Passage aux toilettes, préparation et déroulement de l'activité, rangement, temps libre si possible	Chaque animateur est avec les enfants de sa tranche d'âge, il participe et anime son groupe
11h45 à 12h	Retour au calme, passage aux toilettes	Surveillance du passage aux toilettes
12h à 13h	Repas	A table avec les enfants, 1 pause selon les effectifs
13h à 14h30	Temps calme, sieste pour les plus petits, réveil échelonné	Surveillance du temps calme, organisation de petits jeux calmes, jeux de société, dessins, pause à tour de rôle
14h30 à 16h30	Passage aux toilettes, préparation et déroulement de l'activité, rangement	Chaque animateur est avec les enfants de sa tranche d'âge
16h30 à 17h00	Temps de goûter	Préparation et distribution du goûter, pause à tour de rôle
17h à 17h15	Bilan de la journée, attentes des enfants pour le lendemain	Présents auprès des enfants pour les écouter et noter les demandes
17h15 à 18h30	Départ échelonné, temps d'échange avec les parents	1 au pointage, les autres se répartissent entre organisation de petits jeux, ou préparation des activités du lendemain



Rôle de chacun :

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de chacun, et avant tout des enfants. Ses membres connaissent et appliquent les objectifs du projet pédagogique. L'équipe est garante du respect du règlement intérieur établi par la commune. Des réunions permettent l'adaptation des activités aux besoins ou aux envies des enfants, l'échange des points de vue et tout cela dans un climat de confiance, de respect et d'entraide.

La directrice et son équipe sont garantes du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veillera aux respects des règles de sécurité qui s'imposent, ou de bon sens.

La directrice veillera au respect du projet éducatif et à la mise en œuvre du projet pédagogique, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'assurera de la bonne cohésion et dynamique de l'équipe. Elle se rendra disponible et à l'écoute de chaque membre et ce dans le but de garantir une cohésion d'équipe permettant aux enfants de passer un bon séjour. Elle assurera le rôle de gestionnaire et toutes les tâches administratives. Elle sera en charge de la communication entre tous les intervenants : élus, équipe, prestataires, familles. Elle veillera à l'application des textes règlementaires au niveau de la sécurité tant des biens que des personnes. Elle veillera à assurer la sécurité physique et morale de chacun.

Chacun des animateurs veillera en priorité au bien-être de chaque enfant. Il se rendra disponible, à l'écoute et attentif à tout ce qui peut se passer dans le groupe. Il s'impliquera dans chaque temps de la journée, aidera chaque enfant à s'épanouir et trouver sa place. Il devra instaurer un climat de confiance aussi bien vis-à-vis des enfants que des parents et de l'équipe d'animation. Il remplira pleinement son rôle d'animateur : il aidera dans les temps d'activité, participera aux divers jeux. Il aidera dans les temps de vie quotidienne : toilette, repas.

Une rencontre des stagiaires préalablement à la période de stage est organisée au moins avec la directrice, et le reste de l'équipe quand c'est possible. Un référent est nommé en fonction des tranches d'âge sur lesquelles intervient le stagiaire. Une évaluation est faite à mi-séjour, puis une à la fin du séjour en concertation avec l'ensemble de l'équipe. Il est attendu du stagiaire qu'il soit acteur de sa formation. Il doit être en mesure de s'auto-évaluer. La prise d'autonomie sera progressive : lors de la première semaine, il découvre l'équipe, les locaux, le fonctionnement. Au cours de la deuxième semaine, sa participation aux activités sera demandée, ainsi que la mise en place d'activités avec l'aide des autres membres de l'équipe. Puis lors de la troisième semaine il gèrera des activités seul. Il pourra, dans la mesure du possible, choisir la tranche d'âge dont il souhaite s'occuper.



Les activités :

Un programme d'activités est établi par l'équipe d'animation. Ces activités sont organisées par thématique hebdomadaire et selon les tranches d'âges. Le programme est affiché à l'entrée et dans la salle d'accueil. Parents et enfants ont ainsi la liberté d'apporter leurs remarques ou demandes éventuelles. Le programme peut donc être modifié en fonction des demandes ou attentes des familles, mais également en fonction de la météo et des opportunités du moment (programme animations de la ville).

Des activités sont proposées le matin et l'après-midi. Qu'elles soient manuelles, culturelles, artistiques ou sportives, elles sont organisées en fonction du temps, plutôt le matin en période estivale. Elles peuvent être proposées par des intervenants extérieurs et peuvent également avoir lieu à l'extérieur des locaux (mini-stages d'équitation par exemple).

Des mini-séjours dans la région peuvent être organisés afin de proposer aux enfants une autre facette de la vie en collectivité, ainsi que des veillées accueillant les parents.

Les outils d'évaluation :

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie de l'accueil de se positionner par rapport à des objectifs énoncés et atteignables. Elle permet aussi de prendre conscience des différentes évolutions et de pouvoir réadapter les activités en fonction des situations ou des remarques.

Elle est aussi un moyen de communication auprès de chacun des acteurs. En effet, un outil adapté permet à l'équipe d'adapter en fonction des demandes des familles. Un bon outil peut également permettre de revoir les comportements ou façons de faire de l'équipe d'animation vis-à-vis des enfants, des parents ou des autres membres de l'équipe.

Tout le monde prend ainsi part à une bon-vivre ensemble, à l'épanouissement de chacun et ceci dans le but de faire passer de bons moments aux enfants.

